

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0029208

Maladie

Dentaire *197314*

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : *1072* Société :

Actif

Pensionnée(e)

Autre :

Nom & Prénom : *BEN YOUSSEF ABDEL MAJID*

Date de naissance : *04/02/1952*

Adresse : *LA MÊME ADRESSE*

Tél. : *06 29 20 9128* Total des frais engagés : *355,121 Dhs*

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*Dr. MARROUK SAMA
MÉDECINE GÉNÉRALE
Echographie - ECG
Tél: 05 22 74 16 89 - CASABLANCA*

Autorisation CNDP N°: AA-215 / 2019

Date de consultation : *23/02/2024*

Nom et prénom du malade : *BEN YOUSSEF ABDEL MAJID* Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : *Appelation*

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *CASA* Le : *23/02/2024*

Signature de l'adhérent(e) : *B*

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/02/2021	C		1500 DT	DR. KAROUK SAMA MÉDECIN GÉNÉRAL Echographie Tel: 05 22 74 15 88 - CASABLANCA
24				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur "C"	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE BLOC GHORANE Boulevard Sidi Bernoussi Casablanca N° 116 Bloc (C)	25/12/14	20916

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANNEXE 2 : RADIOSOMMIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

The diagram illustrates the 12th edition of the International System of Units (SI) base units and their definitions. It features a central vertical axis labeled 'H' at the top and 'B' at the bottom, representing the Planck constant. A horizontal axis labeled 'D' on the left and 'G' on the right represents the gravitational constant. The units are arranged in a circular pattern around these axes, with their definitions written inside them. The units and their definitions are:

- Second (s):** The duration of 9 192 631 770 periods of the radiation corresponding to the transition between the two hyperfine levels of the ground state of the caesium-133 atom.
- Metre (m):** The length of the path travelled by light in vacuum during a time interval of 1/299 792 458 of a second.
- Kilogram (kg):** The mass of the International Prototype Kilogram (IPK).
- Ampere (A):** The constant current that, if maintained in two straight parallel conductors of infinite length, of negligible resistance, and placed 1 m apart in a vacuum, would produce between them a force equal to 2 × 10⁻⁷ newton per metre of length.
- Kelvin (K):** The thermodynamic temperature that is equivalent to $1/138.902.041$ of the thermodynamic temperature of the triple point of water.
- Mole (mol):** The amount of substance of a system that contains as many elementary entities as there are atoms in 0.012 kg of carbon-12.
- Coulomb (C):** The quantity of electric charge that, if brought into a uniform electric field of 1 N/C , would experience a force of 1 N .
- Newton (N):** The force that gives a mass of 1 kg an acceleration of 1 m/s^2 .
- Watt (W):** The power in a system that dissipates energy at the rate of 1 J/s .
- Joule (J):** The energy required to move a charge of 1 C through a potential difference of 1 V .
- Watt (W):** The power in a system that dissipates energy at the rate of 1 J/s .
- Kelvin (K):** The thermodynamic temperature that is equivalent to $1/138.902.041$ of the thermodynamic temperature of the triple point of water.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. MABROUK Sanaa

MEDECINE GÉNÉRALE

- Diplôme Universitaire d'Échographie Générale de la faculté de Médecine de Rabat
- Diplôme Universitaire de Gynécologie Infertilité et Suivi de Grossesse (Bordeaux - France)
- ECG
- Cupping Thérapie



الدكتورة مبروك سنا

الطب العام

- دبلوم جامعي في الفحص بالصدى من كلية الطب بالرباط
- دبلوم جامعي في أمراض النساء العقم عند الزوجين ومراقبة الحمل (بوردو - فرنسا)
- التخطيط الكهربائي للقلب
- الحجامة الطبية

Casablanca, le 29/02/2014 الدار البيضاء في

BEN YOUSSEF
ABDEL Mjid

2020



11

h0 m0 c

300

1 mise à

(07)

300



21

1 mis

x 3 1

ل

(08)

3)

96,50



205,60

1

du defibrillateur

Dr. MABROUK SANA
MEDECINE GÉNÉRALE
Echographie - ECG
Tél.: 05 22 74 15 89 - CASABLANCA

05'

PHARMACIE BLOC
GHOFRANE
Rue 2 N° 116
Bloc (C)
Qods Sidi Bernoussi
Casablanca

29. شارع عثمان بن عفان، حي القدس البرنوسي - الهاتف: 05 22 74 15 89 - الدار البيضاء

29. Av. Othmane Bnou Affane, Hay El Qods Bernoussi - Tél.: 05 22 74 15 89 - CASABLANCA

LOT:10123009
PER:08/2025
PPV:78.20 DH

PPV (DH):
LOT N°:
UT. AV.:

01/02

Lot: AE0571B
Per: 03/2027
PPV: 96DH90